

Bilan 2009 des révisions de salaires encadrement

Auchan France



340 salariés agents de maîtrise et cadres n'ont pas eu d'augmentation cette année.

68 d'entre eux pour la 2e année consécutive (ce chiffre a pratiquement doublé par rapport à l'an dernier !)

Le PPA (plan personnel d'accompagnement en cas de problème de tenue de fonction) est devenu un outil de sanction et de pression !

Nous réclamons la mise en place d'un droit de regard sur le contenu des PPA afin d'éviter tout dérapage.

Autres problèmes récurrents :

- Des managers mal ou pas informés sur les points de l'accord.
- Les « fourchettes » de salaire non communiquées lors des entretiens
- Des grilles de salaires mal positionnées
- Le non respect des minima de branche
- Des rétrogradations et des licenciements abusifs

Des cadres en dessous du salaire minimum garanti par la convention collective !!!

Comment peut-il y avoir autant de cadres avec une rémunération (primes incluses) inférieures à 30 000 € par an, alors que le salaire fixe minimum (hors primes) garantie pour un cadre débutant est de 30 172 € par an !?!

10% des cadres à Auchan sont dans cette situation !

Ca fait un an que la DRH doit nous fournir une explication sur ce point...

Et il y a environ 25% des cadres payés en dessous des minima d'avis de leur grille métier !

Nous avons fait depuis longtemps des propositions concernant l'accord sur les salaires de l'encadrement qui date de... 1986 !

Mais la DRH souhaite-t-elle vraiment l'amélioration de cet accord et le respect de la convention collective en la matière ?...

Agents de maîtrise et cadres d'Auchan inscrivez-vous dans une démarche collective pour le respect et l'amélioration de vos droits adhérez à la CFDT. Pour nous contacter : cfdt.auchan.cadres@free.fr



COMMERCE ET SERVICES

BULLETIN D'ADHESION

M. Mme Mlle. (Barrez les mentions inutiles)

NOM : PRENOM : NE(E) le :

ADRESSE :

TELEPHONE : PORTABLE : EMAIL :

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE :

CODE APE : CONVENTION COLLECTIVE :

PROFESSION : TEMPS DE TRAVAIL :

Déclare adhérer au syndicat CFDT commerce et services et m'engage à payer régulièrement ma cotisation à partir du mois de

Fait à

Le..... **Signature en bas du document**

COTISATION DE L'ADHERENT

N° d'adhésion

La cotisation est au moins égale à 0,75% du salaire net de l'adhérent.

Montant :

de la cotisation en Euros :

de chaque prélèvement trimestriel en Euros :

Date du premier prélèvement : (05/01) – (05/04) – (05/07) – (05/10) 20..... (Barrez les dates inutiles)

Cotisation cadre : OUI NON (Barrez la mention inutile)

Signature du Trésorier

✍

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

113255

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

M. / Mme / Melle

NOM et Prénom

Adresse

CP Ville

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablisst Guichet N° compte Clé RIB

.....

ORGANISME CREANCIER

BFCC
CREDIT COOPERATIF

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

NOM

Adresse

.....

CP Ville

Date

Signature de l'adhérent

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB